



5 avril 2024

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de ONE swiss bank SA du 30 avril 2024

30 avril 2024 à 9h30 (CET)

Rue de Lausanne 78, 1202 Genève

Simultanément en visioconférence via Microsoft Teams (*cf. p.3 - Informations*)

Préambule

Le rapport annuel de ONE swiss bank SA est disponible en ligne dans la section « [Relations investisseurs](#) ».

Ordre du jour

1 Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2023 et du rapport annuel 2023

Les comptes audités présentent un bénéfice de CHF 12'003'254 et des fonds propres de CHF 48'471'279.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2023 et le rapport annuel 2023.

2 Versement d'un dividende

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de CHF 0.19 par titre pour un total de CHF 2'961'502, dont :

- CHF 0.10 par titre pour un total de CHF 1'558'685 prélevés sur le bénéfice (statutory retained earnings reserve) et
- CHF 0.09 par titre pour un total de CHF 1'402'817 prélevés sur les réserves (statutory capital reserve)

3 Décharge aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner pleine décharge aux administrateurs de ONE swiss bank SA pour leur gestion durant l'exercice 2023.

4 Modifications statutaires

Suite au retrait de cotation de ONE swiss bank SA de SIX Swiss Exchange, les statuts de la banque sont mis à jour. Le Conseil d'administration propose d'accepter les modifications proposées. Une note incluant un comparatif mettant en évidence les modifications apportées aux statuts est disponible sur le site internet de la banque : <https://oneswissbank.com>

En cas d'adoption des modifications statutaires proposées, les points 5.2, 5.3, 7, 8.1, et 8.2.1 deviendront caducs.

5 Élections au Conseil d'administration et au Comité de rémunération

5.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la réélection individuelle, en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonction d'un an, des personnes suivantes :

- 5.1.1 Monsieur Frédéric Binder
- 5.1.2 Monsieur Alessandro Bizzozero
- 5.1.3 Madame Hélène Weidmann
- 5.1.4 Monsieur Jean-Claude Favre
- 5.1.5 Monsieur Roland Müller-Ineichen

5.2 Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la réélection de Monsieur Frédéric Binder en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée de fonction d'un an.

5.3 Membres du Comité de rémunération ⁽¹⁾

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la réélection individuelle, en qualité de membre du Comité de rémunération pour une durée de fonction d'un an, des personnes suivantes :

- 5.3.1 Monsieur Frédéric Binder
- 5.3.2 Madame Hélène Weidmann

6 Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'organe de révision statutaire pour un mandat qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

7 Élection du représentant indépendant ⁽¹⁾

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la réélection de BFGB SA, Genève, en qualité de représentant indépendant au sens du Code des Obligations (Art. 689b et suivants), jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

8 Rémunération du Conseil d'administration et du Comité de direction

8.1 Conseil d'administration ⁽¹⁾

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver la rémunération globale du Conseil d'administration d'un montant maximal de CHF 450'000 net de contributions sociales ou TVA pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

8.2 Comité de direction

8.2.1 Rémunération fixe ⁽¹⁾

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver la rémunération globale fixe pour les membres du Comité de direction d'un montant maximal de CHF 2'000'000 pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

8.2.2 Rémunération incitative variable

Le Conseil d'administration propose également que soient attribués pour l'exercice 2023 des bonus discrétionnaires aux membres du Comité de Direction pour un montant total maximal de CHF 1'400'000.

9 Divers et questions

(1) en cas d'adoption des statuts au point 4, le point devient caduc

Informations

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) du **30 avril 2024** se tiendra en présentiel.

La possibilité de suivre l'AGO à distance est maintenue, cependant aucun vote ne sera accepté pour les actionnaires connectés à distance.

Les actionnaires connectés à distance qui souhaitent exercer leurs droits de vote doivent envoyer leurs instructions de vote à l'avance par email au représentant indépendant, selon les modalités indiquées aux chapitres « C. Demande de carte de vote et exercice des droits » et « D. Instructions de vote au représentant indépendant ».

Toute demande pour suivre l'AGO en visioconférence doit être adressée à investorrelations@oneswiss.com. Un lien pour suivre l'AGO par visioconférence Microsoft Teams sera envoyé par email en même temps que les documents de vote.

A. Enregistrement des actions

L'enregistrement des actions sur le registre tenu par *Computershare* n'est pas automatique et doit être expressément demandé par l'actionnaire à la banque auprès de laquelle sont déposées ses actions (cf. guide « [How to register my ONE shares?](#) ») disponible également sur le site internet de ONE swiss bank : <https://oneswissbank.com>.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent exercer leurs droits de vote doivent enregistrer leurs actions d'ici au **15 avril 2024 - 17h00 CET**.

Aucun enregistrement ne sera possible entre le **15 avril 2024 - 17h00 CET** et le **1 mai 2024 - 08h00 CET**.

B. Documentation relative à l'Assemblée générale

Le rapport annuel et les rapports de révision pour l'exercice 2023 sont à disposition sur le site internet de ONE swiss bank : <https://oneswissbank.com>.

C. Demande de carte de vote et exercice des droits

Conformément à l'article 16 des statuts du 4 avril 2023 de ONE swiss bank, seuls les actionnaires inscrits au registre des actions, en date du **15 avril 2024 - 17h00 CET**, pourront exercer leurs droits de vote lors de l'AGO.

Les documents nécessaires à l'exercice de leurs droits de vote doivent également être demandés **avant le 15 avril 2024 - 18h00 CET** par email à l'adresse suivante : investorrelations@oneswiss.com

Les documents de vote seront adressés par email. Aucune carte de vote ne sera remise le jour même de l'AGO.

Aucun vote ne sera possible à distance durant l'AGO. Les actionnaires souhaitant se connecter à distance devront avoir transmis leurs instructions de votes au préalable au représentant indépendant.

D. Instructions de vote au représentant indépendant

Les instructions de vote peuvent être transmises :

- (i) Par voie électronique sur le portail gvote de Computershare à l'adresse suivante : gvote.ch
Les actionnaires ont ainsi la possibilité d'octroyer des pouvoirs et des instructions au représentant indépendant par la voie électronique. La participation par voie électronique, respectivement tout changement aux instructions transmises par voie électronique, sont possibles jusqu'au **25 avril 2024 à 24h00 CET**.
- (ii) Par email à BFGB SA à l'attention de Monsieur Gianfranco Bonzanigo : bfgb@bluewin.ch.
La procuration en faveur du représentant indépendant ainsi que le formulaire contenant les instructions nécessaires et la carte de vote doivent lui être remis directement par l'actionnaire **au plus tard le 25 avril 2024 à 18h00 CET**.

E. Questions au Conseil d'administration / propositions pour l'ordre du jour

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, ONE swiss bank SA, rue de Lausanne 78, 1202 Genève, au plus tard le **15 avril 2024 - 18h00 CET**.

Genève, le 5 avril 2024

ONE swiss bank SA
Le Conseil d'administration